

DA/GM  
MINISTRE DELEGUE,  
AUPRES DU PREMIER MINISTRE,  
CHARGE DE L'ECONOMIE ET  
DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

1327  
CIRCULAIRE N° DU 23 AOUT 2006

(Diffusion Générale)

**Objet : Démarrage du Système Interbancaire de Compensation  
Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA)**

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la BCEAO a mis en place un nouveau système interbancaire de compensation qui assure de façon électronique, la compensation multilatérale des transactions entre les Banques Commerciales, la BCEAO, la CECP et le Trésor.

Démarré en Côte d'Ivoire le jeudi 03 août 2006, il a pour objectifs la réduction des risques de manipulation des valeurs papiers d'une part, et celle relative aux délais de règlement des soldes de compensation d'autre part.

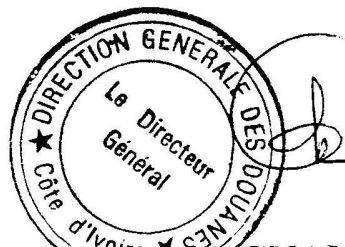
Pour le bon fonctionnement de cette nouvelle procédure de compensation, il est demandé aux commissionnaires en douane agréés de déposer auprès du Receveur Principal, des instruments de paiement et des chèques normalisés émis par les établissements bancaires de la place pour le règlement des droits et taxes.

Les valeurs non conformes à la nouvelle procédure feront l'objet de rejet systématique dans les guichets de la Recette Principale.

DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

**Ampliations :**

- MDPMEF/CAB
- Direction Générale de l'Economie
- Synd. Trans. S/C SAGA
- Synd. Nat. Des Transitaires
- FNIS-CI
- FENADIS
- Chambre de Commerce et Industrie
- FEDERMAR
- Toutes Directions Douanes pour diffusion



**Col. Major K. GNAMIEN**